ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Division des personnels enseignants du second degré public

Rectorat de l'académie de Créteil
Division du personnel enseignants
DPE 7 – DPE 8
4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil,

VU la circulaire n° 2016-137 du 11 octobre 2016 relative aux missions des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques ;

VU la circulaire rectorale 2026/2027 n° 015 du 17 septembre 2026 relative au recrutement des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) ;

VU les propositions faites par la commission académique du jeudi 5 novembre 2026 :

Arrête

Article 1 :

Sont reconnus aptes à exercer les fonctions de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques et inscrits à compter du 1er septembre 2027 sur une liste d'aptitude pour une durée de trois ans, les candidats dont les noms suivent :

ABASSI AMAROUCHE	Sabrina	PLP	STMS P7300
BEN BABIS	Basma	PLP	GITC P2200
TCHANA-FAJRI	Naima	PLP	STMS P7300
FASSY	Gabriel	PLP	Hôtellerie option Service et Commercialisation P8520
SIDOT	Lionel	PLP	Economie Gestion Vente P8013
DEBEE	Frédérique	Certifié	SII L1412
DELIN	Cécile	PLP	Esthetique cosmetique P7410
LE ROUX	Laetitia	Certifié	Technologie L1400
ONESTI	Philippe	Agrégé	SII L1414
LIEBART	Erwan	Certifié	Economie gestion marketing L8013
ONESTI	Yves	Certifié	SII L1414
LAARAJ	Khalid	PLP	Electrotechnique P5200
PALUSSIERE	Sylvie	PLP	STMS P7300

Total au titre de la campagne annuelle de novembre 2026 : 13 habilitations pour l'académie de Créteil

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 5 novembre 2026

Pour le recteur et par délégation
Le chef de division
Des personnels enseignants

Julien LALIVE